

FORMATION

« Organiser une enquête publique : Illustration avec le plan local d'urbanisme »

Contexte

L'enquête publique est le cadre juridique permettant la prise en compte des intérêts du public lors d'opérations susceptibles d'affecter l'environnement, opérations notamment portées par les collectivités territoriales. Les citoyens sont ainsi informés et formulent leur avis sur le projet. La loi Grenelle II et son décret d'application ont réformé l'enquête publique. Le champ d'application et le déroulement sont modifiés. Les pouvoirs du commissaire-enquêteur sont précisés et la participation du public est renforcée.

Objectif

L'objet de cette formation est de transmettre les repères pour une organisation efficace et sécurisée de l'enquête publique. Les journées sont articulées autour d'une étude de cas relative au Plan local d'urbanisme.

A l'issue de la formation, les participants seront :

Identifier le champ d'application de l'enquête publique

Analyser le déroulement de l'enquête et les moments clefs

Mesurer les devoirs du commissaire enquêteur

Déterminer leurs obligations et les droits des citoyens lors de l'enquête publique

Public

Élus locaux

Niveau 1, aucun pré-requis

Intervenants

Mathieu LABRANDE, juriste en droit de l'environnement, formateur [Ecol'au Droit](#)

Séverine OPSOMER, Ingénieure Environnement, désignée sur les listes d'aptitude aux fonctions de Commissaire-enquêteur depuis 2007, ancienne élue municipale en charge de l'Urbanisme et de l'Environnement

Lieu

[Ecogit'Actions](#) / [La Roche Bleue](#) (La Roche Vineuse - 71)

Tarif

450 euros / jours / personne

CONTENU

Champ d'application

Les documents et opérations soumis à enquête publique
Opérations ne relevant pas du régime de l'enquête publique
Opérations dispensées d'enquête publique

Déroulement de l'enquête

L'ouverture (autorité compétente, objet, modalités d'organisation, publicité)
Le dossier d'enquête (composition, communication, observations du public)
La clôture

Le commissaire-enquêteur

Les modalités de désignation
La commission d'enquête
Principes d'indépendance et d'impartialité
Prérogatives du commissaire enquêteur
Rapport et conclusions du commissaire-enquêteur

La participation du public

L'accès au dossier d'enquête publique
La communication du dossier d'enquête publique
Les observations et propositions du public

LES ATOUTS DE CETTE FORMATION

Des intervenants de terrain, complémentaires par leur formation et leurs expériences
Une étude de cas poussée permettant d'assimiler les repères essentiels
Un groupe resserré permettant les échanges.
Un contenu interactif, des références à jour.